

Règlement intérieur – Dernier Debout (Backyard)

1. Présentation de l'événement

L'événement est une course d'ultra-endurance de type Backyard, organisée dans un esprit sportif, convivial et respectueux des valeurs du trail running.

Le principe de la Backyard Ultra consiste à parcourir une boucle d'environ 6,7 km, à effectuer en moins d'une heure. Un nouveau départ est donné toutes les heures. Chaque participant doit prendre le départ de chaque nouvelle boucle jusqu'à l'élimination.

La course se poursuit jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un seul participant capable de terminer une boucle complète dans le temps imparti, où à défaut lorsque les 12 boucles prévus sont terminées.

Ce format de course, appelé Backyard, a été créé aux États-Unis par Lazarus Lake, figure emblématique de l'ultra-trail, et est aujourd'hui pratiqué dans le monde entier.

2. Organisateur

L'événement est organisé par l'association CSLG Les monts d'Aunay, ci-après dénommée « l'Organisateur ».

4. Lieu, date et horaire de l'événement

La Backyard Les Monts d'Aunay aura lieu le dimanche 11 octobre 2026. Le départ de la première boucle sera donné à 7h puis à chaque heure un nouveau départ sera donné. Le départ se fera au sein de la caserne de gendarmerie mobile des Monts d'Aunay, 29 rue de vire, 14260 Les monts d'Aunay.

3. Conditions de participation

La course est ouverte à toute personne majeure le jour de l'événement. Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant devra fournir, lors de l'inscription ou au plus tard lors du retrait du dossard, soit :

- une licence sportive en cours de validité autorisant la pratique de la course à pied en compétition.

- une attestation de Parcours de Prévention Santé (PPS) valide, délivrée via la plateforme officielle.

Le PPS remplace le certificat médical et atteste que le participant a pris connaissance des risques liés à la pratique de la course à pied en compétition.

Chaque participant reconnaît être en bonne condition physique et apte à participer à une épreuve d'endurance prolongée.

4. Inscriptions et prix

Les inscriptions se font exclusivement via le site ats-sport.com

Dans des cas exceptionnels, définis à la discrétion de l'Organisateur, des inscriptions pourront être offertes (invitation, partenaires, bénévoles, ou toute autre situation particulière).

Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne pourra être exigé, sauf décision exceptionnelle de l'Organisateur. Le nombre de participants peut être limité. Le prix de l'inscription est fixé à 35€. Un tee shirt de l'événement sera offert à chaque participant. Les dossards seront à retiré au poste de sécurité de l'escadron de gendarmerie mobile des Monts d'Aunay entre le 5 et le 9 octobre entre 8h et 19h30 ou le samedi 10 octobre entre 9h et 18h.

5. Catégories et classements

Il n'existe pas de catégories d'âge ni de classement traditionnel. Le vainqueur est le dernier participant capable de terminer une boucle complète dans le temps imparti ou le premier à finir la douzième boucle.

Tous les autres participants sont considérés comme "finishers" selon le nombre de boucles validées.

6. Format de course – Backyard

- La distance d'une boucle est d'environ 6,6 km.
- Chaque boucle doit être effectuée en moins d'une heure.
- Un nouveau départ est donné chaque heure.

- Tout participant n'ayant pas terminé la boucle dans le temps imparti est éliminé.
- Un participant qui ne se présente pas sur la ligne de départ à l'heure exacte du départ est éliminé.

7. Parcours

Le parcours est balisé et ne peut être modifié. Les participants doivent impérativement suivre l'itinéraire officiel. Toute sortie volontaire du parcours entraîne une disqualification. A chaque départ les participants devront réaliser un total de trois boucle de l'itinéraire ci dessous.



9. Ravitaillement

Chaque participant sera autonome concernant l'hydratation et l'alimentation. Un point d'eau sera accessible par les participants afin d'y remplir leur gourde. Des poubelles seront également mises en place dans la zone vie afin de respecter les règles de propreté. Chaque participant aura une place dans un bâtiment couvert.

10. Assistance et aide extérieure

L'assistance extérieure est autorisée uniquement dans la zone prévue à cet effet. Toute aide extérieure sur le parcours est strictement interdite et entraînera la disqualification.

11. Matériel obligatoire et autorisé

Le matériel obligatoire est défini par l'Organisateur et communiqué avant l'événement. Chaque participant est responsable de son équipement.

Le port d'un dossard visible est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Pour la partie de nuit, les lampes ou frontales sont obligatoires.

En cas de canicule, le port d'un couvre-tête et le port d'une gourde ou flasque sont obligatoires.

12. Sécurité et assistance médicale

Un dispositif de secours est prévu pendant toute la durée de l'événement. Les participants s'engagent à porter assistance à toute personne en difficulté et à prévenir l'Organisation en cas de problème. L'Organisateur se réserve le droit de mettre hors course un participant jugé inapte à continuer pour des raisons de sécurité.

13. Sécurité routière

Un article spécifique sur la sécurité routière rappelle que le respect du code de la route est obligatoire lors des déplacements vers ou depuis le parcours. Les participants doivent rester attentifs aux véhicules, respecter les passages piétons et suivre les indications des signaleurs.

Toute infraction peut entraîner la disqualification.

14. Respect de l'environnement

Les participants s'engagent à respecter l'environnement tout au long de la course. Aucun déchet ne doit être jeté sur le parcours, et les zones de propreté mises à disposition doivent être utilisées.

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant ne respectant pas ces règles et de signaler les manquements aux autorités locales si nécessaire.

15. Comportement des participants

Les participants doivent adopter un comportement respectueux envers les autres coureurs, les bénévoles, le public et l'environnement. Tout comportement antisportif, dangereux ou perturbateur pourra entraîner une exclusion immédiate.

16. Assurances

L'Organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

Chaque participant est responsable de sa propre assurance individuelle accident.

17. Responsabilité

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel personnel.

18. Droit à l'image

En participant à l'événement, chaque participant autorise l'Organisateur à utiliser son image (photos, vidéos) à des fins de communication, sans contrepartie financière.

19. Condition d'annulation

En cas de force majeure, de conditions climatiques extrêmes ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler l'événement.

Également, si l'escadron est engagé d'urgence sur un événement, l'organisateur sera dans l'obligation d'annuler l'événement par manque de personnel.

Si l'événement n'est pas validé par la hiérarchie ou si les démarches administratives ne peuvent aboutir pour différentes raisons.

20. Acceptation du règlement

L'inscription à l'événement implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur